Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez ici

75 - Décembre 2016

FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Répertoire partagé des professionnels de santé

Un identifiant unique pour faciliter vos démarches

A partir du **05 décembre**, le tableau de l'Ordre va être intégré au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS). Après vous être enregistré au Conseil départemental de l'ordre dont vous dépendez vous recevrez votre Carte de professionnel de santé ainsi qu'un numéro identifiant de 11 chiffres, immuable et définitif, même si vous changez de département.

Avec cette entrée de la profession dans le RPPS, l'Ordre va prendre une nouvelle dimension puisque, de la gestion du tableau à l'inscription au RPPS, il disposera de l'ensemble des éléments indispensables à une gestion optimisée de la régulation professionnelle.

Explications en cliquant ici.

PARTAGER

CONTACTEZ-NOUS :
monordre@ordremk.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- ici

Copyright © [CNOMK] - [Mentions légales]